

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le



ID : 024-200040392-20250423-DEC2025021-AR

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Vente de la parcelle BN 623 située 54 rue Gabriel Lacueille sur la commune de Périgueux, à Monsieur et Madame FERREIRA pour 43 000€.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que Monsieur et Madame FERREIRA ont souhaité se porter acquéreurs de ladite parcelle appartement au Grand Périgueux ;

Considérant que le Pôle d'Evaluation Domanial (PED) de la Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, dans un avis rendu le 8 novembre 2023, estime le prix unitaire retenu s'élève à 98€ du m² ;

Considérant que le Président a le pouvoir de décider des cessions immobilières d'un montant inférieur à 180 000€ TTC dans la limite de + à - 20% de l'estimation de France Domaine ;

DECIDE

Article 1 : de vendre à Monsieur et Madame FERREIRA la parcelle BN 623, située 54 rue Gabriel Lacueille sur la commune de Périgueux, d'une superficie totale de 430 m², pour un montant de 43 000€.

Article 2 : de désigner Maître MEDEIROS, de l'office notarial SCP Nelly BORIE & Claudia MEDEIROS, à PERIGUEUX, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

23 AVR. 2025

Affiché le : 23 AVR. 2025

Le Président,
Jacques AUZOU